



RÉGIME DE RETRAITE

des groupes
communautaires
et de femmes

RAPPORT ANNUEL
2015



Des remerciements spéciaux

Deux organisations ont significativement soutenu le Régime depuis son démarrage. Nous reconnaissons leur contribution essentielle et leur adressons un remerciement pour tout ce qu'ils ont fait et continuent de faire.



UQÀM Service aux collectivités
Université du Québec à Montréal



**RÉGIME
DE RETRAITE**
des groupes
communautaires
et de femmes

110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Téléphone : (514) 878-4473 Sans frais : 1-888-978-4473
Télécopieur : (514) 878-1060
Courriel : RRF5-GCF@regimeretraite.ca
www.regimeretraite.ca

Agence du revenu du Canada Numéro d'agrément : 1203231
Retraite Québec Numéro d'enregistrement : 38001

Table des matières



Message du comité de retraite.....	4
Message du secrétariat.....	7

LA SITUATION GLOBALE DU RÉGIME

Les actifs en croissance.....	9
Les placements du Régime.....	10
Le rendement de la caisse en 2015.....	11
La politique de placement révisée.....	12
D'autres changements de gestionnaires en 2016.....	15
La situation financière au 31 décembre 2015.....	16
Les principales sources de gain et pertes en 2014 et 2015.....	18
L'indexation des rentes.....	18
D'autres conclusions de l'évaluation actuarielle.....	20

LE RÉGIME EN BREF

Les rencontres du comité de retraite et du comité exécutif.....	21
L'organigramme du RRFS-GCF.....	21
Les membres du comité de retraite.....	22
Le profil des groupes adhérents, des participantes et des retraitées.....	23



NOUS AVONS BIEN TIRÉ NOTRE ÉPINGLE DU JEU

Pour tenir compte de la turbulence des marchés boursiers et des faibles taux de rendement, le comité de retraite a travaillé, tout au long de l'année 2015, avec prudence. Cela aura été payant comme le démontre l'évaluation actuarielle : le régime finit l'année avec des taux de capitalisation et de solvabilité viables et enviables si nous nous comparons aux autres régimes de retraite. L'évaluation dresse un portrait qui illustre que le régime supporte bien les promesses de rentes faites aux personnes participantes et bénéficiaires en tenant compte de leurs caractéristiques.

Révision de la politique de placement

Ces bons résultats, détaillés dans les prochaines pages, proviennent d'un contrôle ferme des dépenses et de changements dans les placements. La révision de la politique de placement aura permis de réaffirmer notre volonté d'investir dans les placements socialement responsables, respectant les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) et les valeurs généralement partagées par le milieu communautaire. Les capacités financières du Régime limitent toutefois le déploiement de tous nos principes; notre taille nous astreint à investir dans des fonds communs de placement disponibles sur la plateforme de notre gardien de valeur.

Cependant, nous avons diminué le poids des obligations dont les rendements sont très faibles ces années-ci pour investir dans un fonds immobilier canadien et dans un fonds indicel en infrastructure mondiale. Nous restons à l'affût de toute initiative ou tout produit financier augmentant les rendements tout en gardant un niveau de risque acceptable pour composer notre portefeuille.

Future réglementation des régimes de retraite par financement salarial (RRFS) et politique de financement et d'utilisation des surplus

La prudence nous a aussi contraints au report de l'indexation des rentes. Cependant, une nouvelle réglementation des RRFS devrait voir le jour cette année. Les trois RRFS existants ont déposé au comité de travail, mis sur pied par Retraite Québec, des demandes communes. La quasi-totalité de celles-ci a été acceptée en principe. Une seule demande fait encore l'objet de pourparlers.

L'élimination du taux de solvabilité comme indicateur de bonne santé financière devrait faire partie de la nouvelle réglementation. Nous l'avons dit plusieurs fois : compte tenu de la nature d'un régime de retraite qui a une politique de placement diversifiée, le taux de solvabilité n'a jamais donné une mesure significative

de la santé du régime. Cette élimination est déjà en vigueur pour les régimes des secteurs privé, municipal et universitaire. Elle sera toujours nécessaire pour le calcul des droits des personnes qui quittent le Régime. Dès l'adoption du nouveau cadre réglementaire, le comité de retraite revisitera la politique de financement et d'utilisation des excédents d'actifs. La nouvelle mouture apportera, tout en garantissant les rentes promises, plus de flexibilité et une marge de manœuvre plus grande. Cette nouvelle politique de financement s'appliquera en 2017 lorsque nous discuterons de l'indexation des rentes acquises jusqu'en décembre 2016.

Pour une amélioration des régimes publics

Le Régime a toujours soutenu une amélioration des régimes publics de retraite. L'arrivée d'un gouvernement libéral canadien promettant une amélioration de ceux-ci avait ravivé nos attentes. Les ministres provinciaux des Finances, en présence du ministre fédéral Bill Morneau, se sont rencontrés le 20 juin 2016 à Vancouver. Parties prenantes d'une coalition qui demande que le taux de remplacement du revenu des régimes publics passe de 25 % à 50 % afin que la classe moyenne maintienne son niveau de vie à la retraite, nous avons été déçus. L'entente, dont s'est exclu le Québec, prévoit plutôt un taux de remplacement de 33 1/3 %. Cette modification ne profitera pas beaucoup aux personnes ayant des revenus inférieurs à 54 900 \$ qui verront leurs modestes gains effacés en bonne partie par la réduction de leur Supplément de revenu garanti. Le seul gain réel de cette entente est le relèvement des plafonds salariaux de cotisation de 54 900 \$ à 62 600 \$.

Le ministre des Finances québécois Carlos J. Leitão justifie le retrait du Québec de cette entente, car cela pénaliserait trop les personnes salariées gagnant moins de 27 450 \$. Il ne mentionne pas le fait que son véritable objectif à notre avis est de ne pas hausser la cotisation de leurs employeurs. Il voudrait des mesures encore plus modestes pour une population encore plus ciblée, soit les personnes dans le groupe 55 000 \$ - 63 000 \$. Avec la Loi québécoise des régimes volontaires d'épargne-retraite, il continue donc à privilégier une épargne individuelle volontaire sans l'aide de l'employeur. Il y aura une consultation menée par Retraite Québec à l'automne. Le Régime entend bien prendre la parole, seul ou au sein de coalitions. Lors des consultations québécoises de 2003 et 2009, le gouvernement avait proposé des amendements qui concernaient particulièrement les femmes, notamment en ce qui a trait aux rentes de conjoint survivant. Nous resterons particulièrement vigilants.

Vers un nouveau cadre réglementaire

Les régimes de retraite par financement (RRFS) sont encadrés par un règlement émis par Retraite Québec. Les trois RRFS existants ont déposé à Retraite Québec un document commun de demandes de modifications. À l'exception d'une seule (toujours sujet de pourparlers), toutes ces demandes ont été acceptées et devraient améliorer le cadre réglementaire qui devrait être adopté à l'automne par le gouvernement, mais dont sa mise en œuvre sera rétroactive au 31 décembre 2015. Au-delà de certains aménagements plus techniques ou administratifs, voici quelques modifications futures :

- nous ne serions plus assujettis à financer un déficit de solvabilité; le taux de solvabilité ne mesurerait plus la santé financière du régime; il servirait uniquement aux calculs lors d'un départ d'une personne participante;
- nous pourrions nous donner des critères un peu plus flexibles pour accorder l'indexation puisque nous ne serons plus exposés au risque de financer un déficit de solvabilité;
- nous utiliserions les excédents d'actifs pour d'autres améliorations éventuelles que l'indexation seulement lorsque l'indexation complète a été accordée et que la réserve est pleine.



Création de nouveaux RRFS

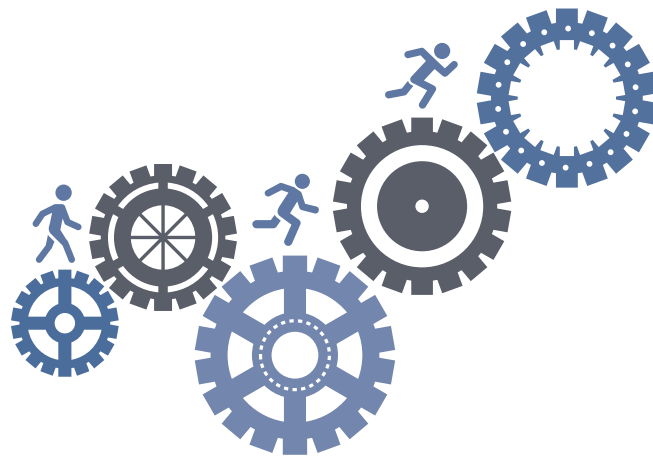
Les quelque 1150 travailleurs de Rio Tinto Alcan ont ratifié en décembre dernier une entente de principe intervenue avec leur employeur créant ainsi un régime de retraite par financement salarial. Ils rejoignent ainsi les autres régimes existants : RRFS des employés de Niobec (un seul employeur), RRFS-FTQ (multi employeurs) et le nôtre. D'autres RRFS pourraient voir le jour prochainement. Il semble que le RRFS devient une formule gagnante pour préserver un régime à prestations déterminées.

Arrivée de nouveaux membres

Bien que des groupes membres aient fermé leurs portes ou ont été fusionnés, nous redoublons d'effort pour poursuivre l'adhésion de nouveaux groupes. Adhérer au Régime reste un excellent moyen pour bonifier les conditions de travail du secteur. Nous constatons que les groupes membres ont tendance à augmenter leur taux de cotisation lorsque leur situation budgétaire le permet. Notons que ce sont les groupes membres et leur personnel qui sont nos meilleurs ambassadeurs : parlez de votre Régime dans votre milieu de travail ou dans vos réseaux régionaux ou nationaux. On se rappelle que le Régime cherche à diminuer ses frais de gestion; or, le taux de ceux-ci sont calculés sur les cotisations annuelles. D'où l'importance d'augmenter le nombre de groupes.

Fonctionnement du comité de retraite

Nous remercions Patricia Gagné, de la Table de concertation en violence conjugale de Montréal qui nous a quitté. Nous souhaitons la bienvenue à Maureen Watt, du Centre justice et foi. Le



comité s'est réuni régulièrement et a revu, comme normalement après cinq ans, la politique de placement. Il a adopté des mesures et des procédures pour améliorer le revenu de retraite des personnes participantes. Il a révisé le service auprès de celles-ci et des employeurs membres. Les travaux pour la modification du cadre réglementaire nous régissant ont mobilisé notre attention.

Le comité sur les droits de vote s'est réuni et a scruté les droits de vote de nos gestionnaires canadiens : par manque d'outils, il lui a été impossible de porter un regard sur les placements internationaux. Nous tenterons de corriger la situation pour l'année qui vient. Pour des raisons logistiques, le comité d'audit n'a pu se réunir au printemps, mais devrait le faire à l'automne afin de se donner un plan de travail annuel. Le comité des ressources humaines a terminé ses travaux en ce qui a trait à une entente de travail avec les salariées du secrétariat.

Votre régime de retraite va bien et nous en sommes fiers.

Les membres du comité de retraite du RRFS-GCF

À quoi sert une politique de financement et d'utilisation des excédents actifs?

L'objectif ultime de cette politique est de faire en sorte que le Régime soit en mesure de payer les rentes promises et de les indexer tout en s'assurant de sa pérennité et que nous traitions de façon équitable les cohortes successives de personnes participantes et retraitées. Dans un premier temps, elle décrit donc les objectifs de financement; elle détermine l'établissement de la cotisation et de la formule de rente; elle définit les paramètres de l'évaluation actuarielle de capitalisation et de solvabilité. Dans un deuxième temps, elle énonce les paramètres de l'utilisation des provisions et des surplus d'actifs. Ainsi, on prévoit les droits des participants et des bénéficiaires sur l'excédent d'actifs. On y met des seuils : à compter de quel niveau d'actifs sommes-nous en mesure de verser l'indexation? Et une fois que l'indexation a été versée, quel niveau d'actifs est requis pour utiliser les surplus et, dans ce cas, quelles améliorations doivent être priorisées et pourquoi? Ce sont ces éléments qui feront l'objet d'une révision lors de l'application du nouveau cadre réglementaire des RRFS. La très grande utilité de cette politique est que le comité de retraite ne prend pas de décision sur le coup de l'émotion; les décisions sont conformes à une politique réfléchie et établie. Ainsi, tous les membres sont en mesure de vérifier que le comité de retraite respecte bien la discipline qu'il s'est donnée et assure donc ainsi la sécurité et la pérennité du Régime.



DES SERVICES EN LIGNE AMÉLIORÉS ET UNE PRÉSENCE ACCRUE AUPRÈS DES MEMBRES

Plusieurs personnes participantes ont répondu à notre appel de limiter la correspondance postale; ils nous ont signifié leur volonté que nos communications se fassent dorénavant par courriel ou, au besoin, par téléphone. Un courriel indique à la personne que des documents sont accessibles sur son portail personnel. Vous ne vous êtes pas encore inscrit à votre portail? Lisez l'encadré qui vous donne la marche à suivre. Cette pratique permet de réduire les frais postaux et d'impression et le temps de communication est beaucoup plus rapide. Elle vous donne instantanément accès à toute la documentation vous concernant dont la désignation de bénéficiaire, l'historique des cotisations versées et des rachats ainsi que la correspondance.

Pour rendre encore plus attrayante cette option, nous avons apporté des modifications au portail. Ainsi, une personne participante peut consulter son historique de participation depuis le dernier relevé annuel; elle peut constater les versements qu'elle a effectués ainsi que ceux de son employeur, vérifier la rente acquise et, s'il y a lieu, vérifier ses cotisations volontaires ou son rachat d'année pour service passé. Il s'agit donc d'un outil précieux d'aide à la décision pour préparer sa retraite.

Le portail pour les administrateurs a également été modifié. Le bilan des remises et versements permet d'obtenir une image plus juste, plus rapide et un suivi administratif plus rigoureux. D'ailleurs, le secrétariat a mis en place un système plus efficace pour alerter les groupes-membres des erreurs possibles en cours d'année.

Pour sa part, le secrétariat terminera son virage vers un bureau sans papier. La classification incluant la numérisation de milliers de documents concernant les personnes participantes et les employeurs est maintenant terminée; la classification des dossiers administratifs sera complétée prochainement. Pour englober le tout, une politique de gestion des documents a été adoptée par le comité de retraite.

Depuis un an, le secrétariat a expérimenté une nouvelle formation; celle-ci est destinée aux administrateurs des groupes adhérant au Régime. Elle s'est tenue trois fois en 2015 et deux fois dans le premier semestre de 2016; elle sera offerte plusieurs fois à l'automne en Gaspésie. La forme est bien rodée, les personnes présentes l'ont aimée. Elle indique tout ce qu'il faut faire, revient sur des questions courantes, donne des indications complémentaires et facilite le travail d'administration.

Des acteurs incontournables

Au quotidien, un régime de retraite, pour assurer son fonctionnement, requiert le service d'un gardien de valeurs et d'un actuaire. À quoi servent-ils? Qui sont-ils pour notre Régime?



La firme d'actuaire PBI Conseillers en actuariat Itée effectue une évaluation actuarielle afin de s'assurer que le niveau des cotisations et les fonds en caisse sont suffisants pour payer les rentes acquises par les personnes participantes au Régime. Elle s'occupe également, en lien étroit avec le secrétariat, de l'administration du Régime : suivre le versement des cotisations mensuelles, enregistrer les droits acquis par chaque personne et produire les divers relevés de droits.



Le gardien de valeurs du Régime est Desjardins Assurances. Cette institution reçoit toutes les cotisations versées au Régime et confirme ensuite ces informations à la firme d'actuaire afin que chaque personne participante soit créditée correctement. Elle distribue l'argent chez les gestionnaires de portefeuille retenus par le comité de retraite, et ce, en conformité avec ses instructions et la politique de placement du Régime. Par la suite, elle achemine au Régime les

informations pertinentes sur les performances des gestionnaires.

Le comité de retraite tient à remercier les équipes de PBI Conseillers en actuariat Itée et de Desjardins Assurances pour la grande qualité de leurs services.

Cinquante séances de présentation générale du Régime ont réuni plus de 400 personnes. Nous prévoyons continuer cet effort tout au long de l'année, notamment par la tenue de mini-tournées en Abitibi-Témiscaminque et en Gaspésie. Nous répondons également à des demandes de formation de groupes déjà membres. Cette demande s'intensifie puisque le personnel change ou se rapproche de la retraite. Pour aider les futurs retraités, nous avons tenu 10 séances de formation de préparation à la retraite. Le secrétariat a également émis un avis d'information pour les personnes qui ont ou qui auront 64 ans dans l'année; celles-ci ont des options pour la retraite qui ne seront plus les mêmes à 65 ans. Les membres ont beaucoup apprécié.

Le secrétariat a à cœur l'amélioration de la situation financière à la retraite des personnes participantes. C'est pourquoi il mettra en œuvre, après son adoption en juin 2016 par le comité de retraite, une nouvelle option : pouvoir acheter sa pénalité lors d'un départ avant 65 ans.

Vous avez une question? Que vous soyez une personne participante ou un employeur, le secrétariat se fera un plaisir de vous répondre dans des délais rapides. C'est le défi quotidien qui nous stimule.

L'équipe du secrétariat

Maria Luisa Apaza, responsable de la comptabilité
Poste 1403, marialuisa@regimeretraite.ca

Anne-Marie de la Sablonnière, responsable de la formation
Poste 1404, anne-marie@regimeretraite.ca

Marie Leahey, coordonnatrice générale
Poste 1402, marie@regimeretraite.ca

Sylvia Roy, coordonnatrice administrative
Poste 1401, sylvia@regimeretraite.ca

Pour accéder à votre portail personnel

Rendez-vous à l'adresse www.regimeretraite.ca, onglet « Accès aux membres » (en haut, à droite). Pour activer la première fois votre compte, cliquez sur le lien « Inscrivez-vous » et suivez les instructions. Vous aurez besoin de votre date d'adhésion et de votre numéro d'assurance sociale. Par la suite, vous pourrez consulter votre portail web en tout temps!





La situation globale du Régime

Les actifs en croissance

L'actif net disponible est passé de 28,9 millions \$ à 35,6 millions \$, une hausse de 23 %. Les nouvelles cotisations versées par les personnes participantes et par les employeurs expliquent l'essentiel de la hausse de l'actif du Régime; les frais d'administration et de placement ainsi que les transferts et remboursements demandés par les personnes ayant quitté leur emploi contribuent pour leur part à une diminution de l'actif comme l'indique le tableau suivant :

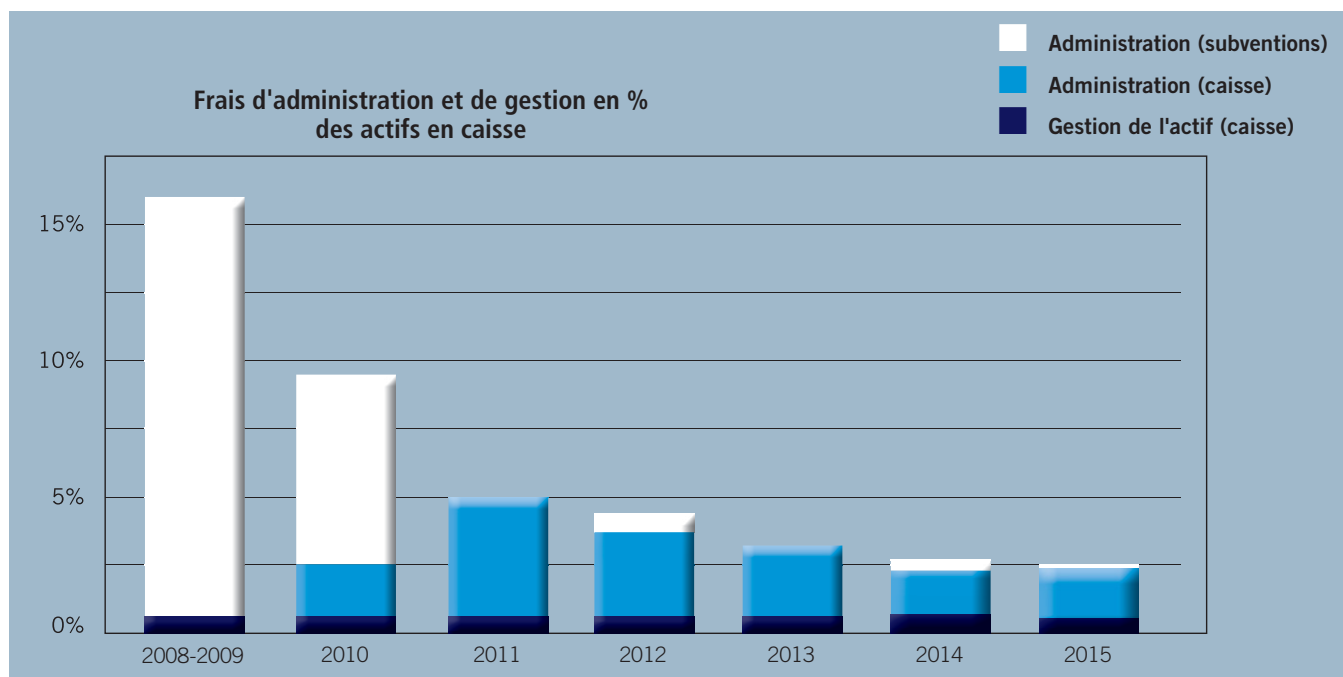
Tableau 1 – État de l'évolution de l'actif net pour l'année 2015

Actif disponible au début :		28 945 259 \$	
Augmentation de l'actif		Diminution de l'actif	
Cotisations patronales	3 634 364 \$	<u>Frais d'administration</u>	
Cotisations salariales régulières	2 732 346 \$	Salaires et charges sociales	258 842 \$
Cotisations salariales volontaires	302 182 \$	Honoraires	219 220 \$
Rachats - employéEs	475 618 \$	Dépenses de bureau	60 202 \$
Rachats – employeurs	111 683 \$	Déplacements et représentation	12 217 \$
	7 256 193 \$	Frais d'enregistrement	43 127 \$
Revenus de placements	940 254 \$	Formation	8 196 \$
		Assurances	7 231 \$
		Frais d'administration	609 035 \$
		Moins subventions et autres revenus	(12 961 \$)
		Frais d'administration - total	596 074 \$
		Frais bancaires	678 \$
		Frais de gestion des placements (à même la caisse)	16 033 \$
			612 785 \$
		Rentes	58 983 \$
		Remboursements	570 037 \$
		Transferts à d'autres régimes	279 988 \$
	8 196 447 \$		1 521 793 \$
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice :		35 619 913 \$	

La caisse de retraite a assumé l'ensemble des frais d'administration du Régime, exception faite d'une subvention du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) versée à Relais-femmes qui prenait fin en 2015; elle a servi à financer une partie des activités de formation portant sur les dispositions du régime et, de façon plus générale, sur le système de

retraite québécois en regard des besoins des personnes salariées du secteur communautaire. Le graphique 1 permet de comprendre l'évolution des frais d'administration et de gestion en pourcentage des actifs moyens :

Graphique 1 – Évolution des frais d'administration et de gestion en pourcentage des actifs moyens en caisse, 2008 à 2015



Frais payés à la même caisse (%)	2013	2014	2015
	3,41 %	2,36 %	2,41 %

On constate une tendance à la baisse du pourcentage des frais d'administration et de gestion au fil des ans par rapport aux actifs, exception faite de l'année 2015, avec une légère augmentation. Outre les rendements modestes obtenus en 2015 qui ont pu contribuer à une croissance accrue de l'actif, deux raisons principales expliquent ce dernier résultat :

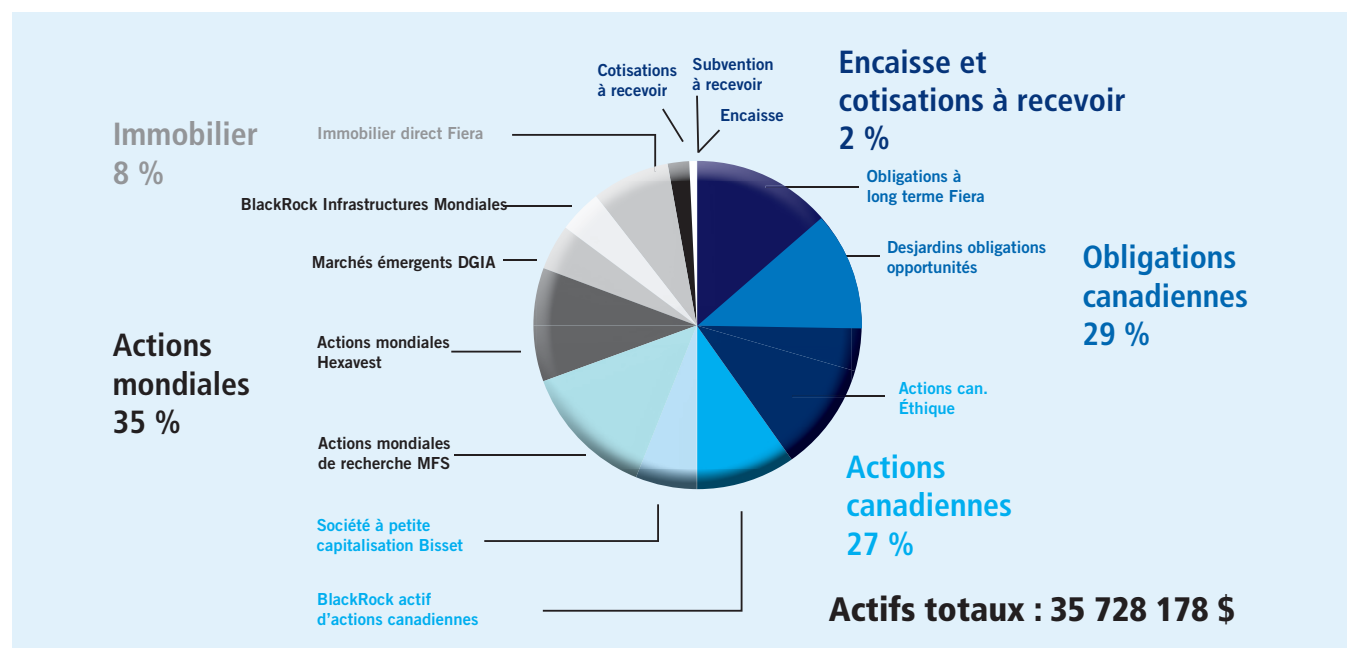
- Les frais d'administration ont augmenté plus vite que la croissance de nos actifs; lors de la fin de la subvention du SACAIS, le comité de retraite a maintenu le programme de formation pour nos membres à travers les régions du Québec. Le poste de responsable de la formation est permanent et la caisse paie les frais de déplacement et de séjour. Le comité assume ce choix en toute connaissance de cause : le mandat du Régime de retraite est d'assurer un service de qualité à nos membres à travers le Québec. Cela requiert un effort constant d'information et de formation des personnes participantes et des employeurs, tant sur les dispositions de notre Régime de retraite que sur la compréhension du système québécois de retraite et des meilleurs outils pour améliorer sa retraite.
- Les frais annuels d'enregistrement à Retraite Québec (anciennement Régie des rentes du Québec), une forme de taxe qui sert à financer le coût de la supervision exercée par Retraite Québec sur les régimes complémentaires de retraite, ont augmenté de 20 %, soit de près de 8 000 \$. Cette augmentation annuelle se maintiendra jusqu'à l'atteinte du plafond annuel de 100 000 \$.

La clé pour l'avenir demeure l'augmentation rapide des adhésions et des actifs du Régime afin que les frais d'administration et de gestion baissent à moins de 2 % de l'actif. Il nous faudra patienter, mais nous sommes persuadés d'y arriver!

Les placements du Régime

Le fait dominant de l'année 2015 est que nous avons procédé à la première révision en profondeur de la politique de placement depuis le démarrage du Régime en 2008. Nous y reviendrons plus loin.

Graphique 2 – Répartition des actifs du Régime au 31 décembre 2015

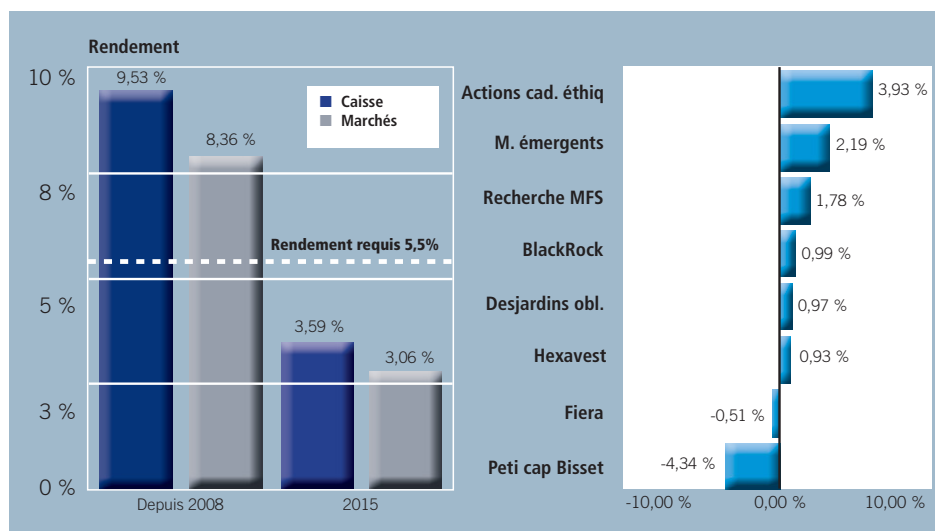


Les états financiers du Régime au 31 décembre 2015, disponibles sur le site du Régime, présentent à la note 4 une ventilation plus détaillée des actifs. Par-delà le caractère technique de cette note, le principal message à retenir est le suivant : nos actifs sont diversifiés chez plusieurs gestionnaires, dans un grand nombre de titres, de secteurs industriels et de pays, avec un grand éventail d'échéances (obligations). Nous avons même accru cette diversification en 2015 en ajoutant un fonds immobilier direct canadien et un fonds mondial en infrastructures cotées en Bourse. Nous respectons le principe de base en placement selon lequel on ne doit pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Rappelons que tous nos capitaux se retrouvent dans des fonds communs de placement gérés par différents gestionnaires de la plateforme de Desjardins Assurances; celui-ci a, directement et par l'entremise de gardiens de valeurs, le mandat de s'assurer de l'intégrité et de l'exactitude des montants dans les fonds et qu'aucune main ne peut toucher à la caisse.

Le rendement de la caisse en 2015

Comme l'indique le graphique 3, la caisse a réalisé en 2015 un rendement brut de 3,59 %. Ce rendement est inférieur à celui attendu à long terme par l'actuaire pour financer les rentes, soit 5,5 %; toutefois, nos gestionnaires ont tout de même bien tiré leur épingle du jeu puisqu'ils ont fait ½ de 1% de mieux que les marchés dans lesquels nous sommes investis (3,59 % vs 3,06 %). Depuis le début du Régime, il a obtenu un rendement annualisé de 9,53 %, nettement mieux que le rendement attendu de 5,5 % et 1,17 % de mieux que les marchés.

Graphique 3 –
Valeur ajoutée
(soustraite)
de la caisse totale et
des gestionnaires pour
l'exercice terminé le
31 décembre 2015



La partie droite du graphique 3 nous permet de voir que nos gestionnaires ont, sauf deux, mieux fait que les marchés. La principale exception est le mandat en petites capitalisations canadiennes géré par Bisset qui a soustrait 4,34 % de valeur (pour cette raison, mais pour d'autres plus structurelles, ce mandat a été terminé au début 2016).

Le tableau suivant rappelle le rendement de la caisse de retraite et sa valeur ajoutée sur une base annuelle.

Tableau 2 – Rendement annuel (avant déduction des frais d'administration et d'investissement) et valeur ajoutée de la caisse, 2011 à 2015

	2015	2014	2013	2012	2011
Caisse	3,59 %	9,82 %	14,24 %	7,60 %	2,04 %
Portefeuille de référence	3,06 %	11,00 %	11,21 %	7,95 %	1,63 %
Valeur ajoutée	0,53 %	-1,18 %	3,02 %	-0,35 %	0,41 %

La politique de placement révisée : être mieux positionné pour faire face à la croissance lente, aux faibles taux d'intérêt et à la forte volatilité des marchés boursiers

Nous vous avons déjà informés dans notre *Rapport annuel 2014* que le temps était venu de faire une révision d'ensemble de la politique de placement adoptée en 2008. Une section de la politique énonçant notre ambition de privilégier une politique de placement responsable qui respecte les valeurs du milieu communautaire est maintenant incluse. Cette section comporte également nos limites actuelles à cet égard et des précisions sur ce que nous faisons et souhaitons faire en plus. Le rapport incluait un extrait des principes de notre politique de placement en matière de placements responsables.¹

Nous trouvons important de revenir sur cette politique de placement pour expliquer notre positionnement face aux défis des marchés obligataires et boursiers futurs; il nous faut assurer la réalisation de notre mandat qui est d'obtenir un rendement suffisant pour payer les rentes promises ainsi que l'indexation, en conservant un niveau de risque acceptable.

Quiconque suit un peu l'actualité économique et financière sait que les marchés éprouvent des difficultés importantes depuis quelques années; rien ne permet de penser que cette situation se réglera de sitôt. En nous appuyant sur des prévisions d'un certain nombre d'experts et d'institutions financières et sur notre propre réflexion, nous pensons faire face, au cours des prochaines années, aux défis suivants :

1. L'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance anémique pour un certain nombre d'années. Plusieurs facteurs expliquent cette prévision :
 - La croissance lente des salaires, qui n'a pas suivi l'évolution des prix et de la productivité, et un endettement élevé

des ménages font en sorte que la consommation ne peut soutenir la croissance;

- l'endettement net des gouvernements, même s'il n'est pas des plus élevés, et la pression réussie des milieux d'affaires et des agences de notation font en sorte que, sauf exception, les gouvernements ont renoncé à l'outil fiscal pour stimuler le développement économique. Ils se rabattent sur les seules banques centrales pour insuffler un semblant de vie aux marchés financiers par des taux d'intérêt faibles ou même négatifs. Le FMI et l'OCDE ne cessent de rappeler – sans succès d'ailleurs – que les gouvernements doivent être prêts à pousser la roue pour relancer l'économie par des investissements massifs. Le Canada est l'un des rares pays où le gouvernement Trudeau a accepté de stimuler (un peu) l'économie avec un programme d'investissements en infrastructures;
- les grandes entreprises, grâce à leur pouvoir économique permettant de déterminer les prix de vente de leurs produits, sont assises sur des montagnes d'argent; elles ne considèrent pas pertinent d'investir dans le développement de leurs capacités ou dans l'innovation technologique. Elles considèrent que le niveau actuel de la demande des gouvernements ou des consommateurs ne justifierait pas ces investissements;
- les pays qui ont agi comme locomotive ces dernières années (les États-Unis d'abord, puis la Chine) ne peuvent plus le faire en raison de contraintes importantes. La Chine en particulier doit faire le virage d'une économie tournée vers les exportations à une économie axée sur le développement de la consommation interne et des services; cette transition ne semble pas aller de soi.

¹ Le texte à jour de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime : http://regimeretraite.ca/site/wp-content/uploads/2009/06/POLITIQUE_PLACEMENT_fevr-2016.pdf

Bref, la croissance économique sera faible et le risque d'un ralentissement, voire d'une déflation, demeure élevé.

2. Pour une caisse de retraite comme la nôtre, cela représente un environnement difficile, surtout dans la mesure où notre formule actuelle de rente (100 \$ achète une rente annuelle de 10 \$ plus l'indexation) requiert un rendement attendu à long terme de 5,5 %. En effet, cet environnement de faible croissance devrait entraîner les conséquences suivantes sur les marchés financiers :
 - en raison des politiques des banques centrales et de la très grande disponibilité de capital qui doit être investi quelque part, les taux d'intérêt actuels devraient rester très bas pour quelques années avant d'éventuellement augmenter; ces bas rendements obligataires suivis par cette hausse éventuelle produiront un impact négatif sur les rendements obligataires, qui représentent actuellement 40 % de la caisse. Sur un horizon de 10 à 15 ans, le gestionnaire JP Morgan Asset Management estime que les obligations canadiennes ne feront que 3 % par année. Ne rien changer à notre politique de placement aurait impliqué que 40 % de notre caisse servirait d'abord à tirer vers le bas, bien en dessous de 5,5 %, le rendement annuel attendu de la caisse;
 - en raison de la croissance économique plus lente, les actions (60 % de la caisse) devraient connaître des rendements plus modestes que par le passé, et avec beaucoup plus de volatilité; elles ne compenseraient pas les rendements plus faibles en obligations. Un tel contexte rend plus indispensable que jamais de privilégier des gestionnaires qui parviennent à la fois à faire mieux que les marchés sur un cycle économique complet de 4-5 ans tout en protégeant le plus possible le capital dans les périodes de baisse de marché.

3. Conscient que la répartition traditionnelle des actifs rendait difficile l'atteinte des rendements attendus tout en maintenant un niveau de risque acceptable, le comité a examiné d'autres produits alternatifs. D'ailleurs, certains de ces actifs protègent mieux le capital dans les périodes de baisse de marchés boursiers. Deux classes d'actifs ont été sélectionnées : l'immobilier et les infrastructures. Ce sont des classes d'actifs plus complexes à gérer et moins liquides. Il s'agit ici d'un virage par rapport à la politique de placement que nous avons, virage qui pourrait être suivi par une augmentation éventuelle de la pondération de ces actifs alternatifs. Après tout, certaines très grandes caisses de retraite, telles les OMERS et Teachers de ce monde, ont une exposition élevée en placements alternatifs (40 % de la caisse, et parfois plus) qu'ils gèrent généralement à l'interne: immobilier, infrastructures, placements privés, commodités.

Une première étape a consisté à transférer 10 % de la caisse de retraite détenus en obligations vers deux nouveaux fonds. D'abord 7 % de la caisse seront investis dans un **fonds immobilier géré par Fiera Immobilier**, un gestionnaire de Montréal. Un tel fonds vise un revenu stable autour de 5 à 7 %; ce fonds détient des bureaux, des commerces de détail, de l'industriel léger et des logements locatifs (de grands complexes) dans les principaux centres urbains du Canada, à l'est comme à l'ouest. Dans les 10 dernières années, ce fonds a réalisé un rendement annualisé brut de 10,95 % et a une faible corrélation avec les marchés boursiers; il a obtenu un rendement positif intéressant dans les années 2008 et 2011 alors que le marché boursier canadien a baissé. Les rendements passés dans l'immobilier canadien ne sont pas garants des rendements futurs, mais ce fonds nous offre tout de même une protection intéressante!



Les autres 3 % de la caisse, qui devaient aller dans des investissements en infrastructures, ont donné lieu à des discussions intenses en comité de retraite. En effet, les infrastructures désignent un ensemble d'investissements à long terme dans des actifs qui procurent un rendement annuel régulier. Ainsi, on peut se sentir à l'aise d'investir dans des fermes solaires ou dans la biomasse et très mal à l'aise d'investir dans les PPP d'hôpitaux ou de prisons.

Les membres du comité de retraite se sont déclarés mal à l'aise à ce que notre caisse de retraite devienne propriétaire par exemple d'un PPP dans un hôpital ou une école; cela constitue une forme de privatisation d'un service public, en contradiction même avec les valeurs du communautaire. De plus, ces PPP finissent par coûter beaucoup plus cher que le financement traditionnel gouvernemental; ils représentent un risque politique et financier important surtout lorsque les citoyens comprendront qu'ils ont été floués par ces contrats d'une durée de 20 à 30 ans. Ne pouvant, dans le cadre de fonds en infrastructures, sélectionner le type d'infrastructure à financer, le comité a refusé d'investir dans un fonds direct. Afin de bénéficier indirectement de la stabilité de rendement de ce secteur, l'investissement a donc été fait dans le fonds **DSF BlackRock® indiciel en infrastructures mondiales**; il s'agit d'un fonds regroupant des firmes mondiales qui agissent comme investisseurs ou opérateurs dans les infrastructures, des firmes dont nous détenons déjà des actions, dans une proportion nettement moindre, dans nos portefeuilles d'actions canadiennes ou mondiales.

Tous ces changements ont eu pour effet d'améliorer l'estimation du rendement futur par rapport à notre ancienne politique, et ce, sans augmenter le risque de la caisse de retraite. Ce meilleur rendement attendu ne nous a pas amenés à être plus optimistes sur le rendement minimum que nous devons obtenir (5,5 %) ou à songer à améliorer la formule de rente (100 \$ achète 10 \$ plus l'indexation). Il nous faut donner plus de marge de sécurité par rapport à cet objectif et donc augmenter la probabilité de l'atteindre.

D'autres changements de gestionnaires en 2016

Insatisfait de la performance de certains gestionnaires, et remettant en cause le rôle des petites capitalisations canadiennes à long terme dans notre politique de placement, le comité de retraite a apporté quelques autres changements à la politique de placement et à la structure de gestion. Le fonds BlackRock en actions canadiennes a été remplacé par le Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky, le fonds de recherche actions mondiales MFS a été remplacé par le fonds d'actions mondiales Fiera et le fonds en petites capitalisations canadiennes Bisset a été retiré. Voici le portrait de la situation au moment de la rédaction de ce rapport :

Tableau 3 : Politique de placement et structure de gestion en juin 2016

Classe d'actifs	Indice de référence	Structure de gestion – Fonds
Obligations canadiennes (30 %)	10 % - FTSE TMX Canada 20 % - FTSE TMX Canada	Fiera Obligations long terme (10 %) Fonds Desjardins obligations opportunités (20 %)
Actions canadiennes (30 %)	27 % - S&P/TSX plafonné 3 % - S&P/TSX petites capitalisations	Fonds d'actions canadiennes Jarislowsky Fraser (15 %) Fonds d'actions canadiennes Éthique (15 %)
Actions mondiales (33 %)	26 % - MSCI Monde 4 % - MSCI Marchés émergents free net Actions mondiales Hexavest (13 %) 3 % - Dow Jones Brookfield Global Infrastructure Index	Actions mondiales Fiera (13 %) Actions mondiales Hexavest (13 %) Fonds de marchés émergents DGIA (4 %) Fonds DSF BlackRock® indiciel infrastructures mondiales (3 %)
Immobilier (7 %)	7 % - Indice des fonds communs IPD Canada	Fonds Fiera Core Immobilier (7 %)

On remarquera que 82 % de nos actifs sont gérés par des firmes ayant leur équipe de gestion au Québec. Nous portons une attention à cet aspect chaque fois que nous embauchons un nouveau gestionnaire. Cet aspect s'ajoute aux autres critères : la performance financière, la gestion du risque, l'organisation de la firme, son approche en placements, y inclus en placements responsables, et les frais exigés.

Sur la base des rendements obtenus, en y déduisant les frais d'administration et de gestion assumés par la caisse, voici le taux d'intérêt, calculé par l'actuaire, crédité aux cotisations volontaires depuis le début du Régime :

Tableau 4 – Taux d'intérêt crédité sur les cotisations volontaires

Année	Taux d'intérêt
2008 *	5,59 %
2009	17,76 %
2010	6,38 %
2011	-3,83 %
2012	3,41 %
2013	10,81 %
2014	7,70 %
2015	1,88 %

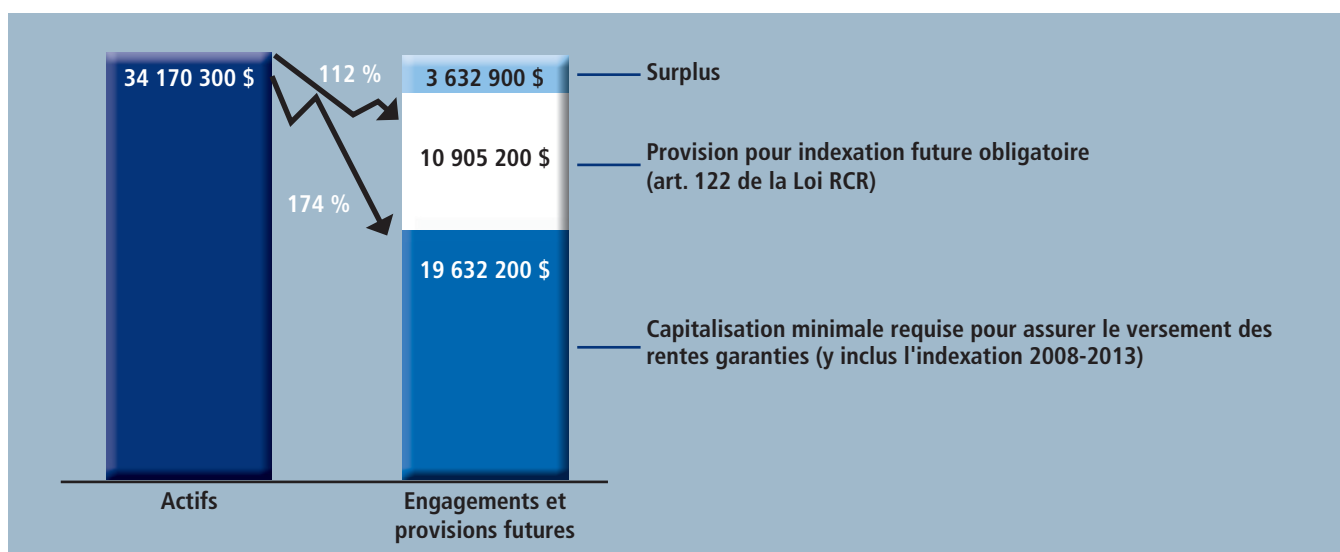
* La période visée est du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008.

La situation financière au 31 décembre 2015

Même s'il n'y était pas tenu légalement et qu'il aurait pu attendre à la fin de 2016, le comité a fait réaliser une évaluation actuarielle au 31 décembre 2015. Nous sommes conscients que le contexte actuel de faibles rendements et la situation financière difficile de nombreux régimes de retraite pourraient soulever des inquiétudes chez certains de nos membres, d'où l'importance de pouvoir leur présenter des chiffres fiables et récents.

Malgré le contexte actuel de faibles rendements, en 2015 en particulier, le niveau de réserve élevé accumulé pendant les bonnes années nous permet encore cette année d'afficher une bonne situation financière, comme l'indique le graphique suivant :

Graphique 4 – Capitalisation du Régime au 31 décembre 2015



Ce graphique nous indique que :

- en faisant abstraction des cotisations volontaires, l'actif du Régime de retraite au 31 décembre 2015 (34 170 300 \$) est égal à **1,74 fois la valeur des rentes garanties acquises** par les personnes participant au Régime (19 632 200 \$), et ce, en incluant le coût de l'indexation déjà accordée pour 2008 à 2013. Cela nous permet d'affirmer que **le Régime affichait un surplus de 74 %** par rapport aux rentes garanties acquises;
- même en ajoutant la provision (aussi appelée réserve) pour indexation, laquelle atteint 10 905 200 \$ et serait suffisante pour indexer **immédiatement** toutes les rentes acquises au 31 décembre 2015 chaque année jusqu'au décès de chaque personne participante, l'actif est égal à 1,12 fois la valeur des rentes acquises indexées²;
- le surplus résiduel s'élève à 3 632 900 \$; l'actuaire, conformément aux directives du comité de retraite, l'a versé dans une réserve additionnelle qui servira de coussin pour les années où l'inflation dépasserait la prévision annuelle de 2,5 %. Le maximum additionnel à être versé dans cette réserve, si on voulait se protéger contre le risque que l'inflation annuelle soit égale à 4% – soit beaucoup plus que l'inflation actuelle –, est égal à environ 19,5 millions \$.

² C'est un calcul théorique puisqu'en pratique nous ne pourrions indexer ces rentes qu'au fur et à mesure que les années avanceront et que nous connaîtrons l'inflation réelle. Il est toutefois rassurant de savoir que nous avons déjà l'argent dont nous aurons alors besoin.

Les principales sources de gains et pertes en 2014 et 2015

Les principales sources de gains expliquant l'augmentation du surplus actuariel de 1 796 100 \$ au début 2014 à 3 632 900 \$ à la fin de l'année 2015 sont les suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> Nous avons commencé l'année 2014 avec un surplus, ce qui a généré un intérêt additionnel à la fin de 2015 de 	165 300 \$
Expérience du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2015 :	
<ul style="list-style-type: none"> L'indexation n'a pas été accordée pendant les années 2014 et 2015, ce qui a généré un gain de 	1 091 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> La cotisation pour le service courant a été plus élevée que prévu, entre autres parce que l'âge moyen du groupe était plus faible que prévu, ce qui a généré un gain de 	235 600 \$
<ul style="list-style-type: none"> Les frais d'administration ont été moindres que prévu 	152 400 \$
<ul style="list-style-type: none"> Les remboursements lors des cessations d'emploi ont entraîné une perte additionnelle de 	(109 100 \$)
<ul style="list-style-type: none"> Rendement net de la Caisse de frais de gestion en 2014-2015 supérieur au taux prévu 	97 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> D'autres facteurs divers et ce qui n'a pas été réconcilié ont généré ensemble une perte de 	78 600 \$
Modification aux hypothèses et méthodes	
<ul style="list-style-type: none"> Les changements aux hypothèses de rendement et d'inflation ont entraîné un gain de 	126 000 \$

L'indexation des rentes

Notre politique de financement accorde la priorité, faut-il le rappeler, à la sécurité des prestations acquises et à la stabilité de la cotisation pour les personnes participantes actives. La valeur de la rente acquise a suivi l'évolution du coût de la vie jusqu'à la fin 2013. En effet, le Régime a indexé les rentes acquises depuis 2008 pour tenir compte de la hausse du coût de la vie jusqu'au 31 décembre 2013, comme l'illustre le tableau suivant :

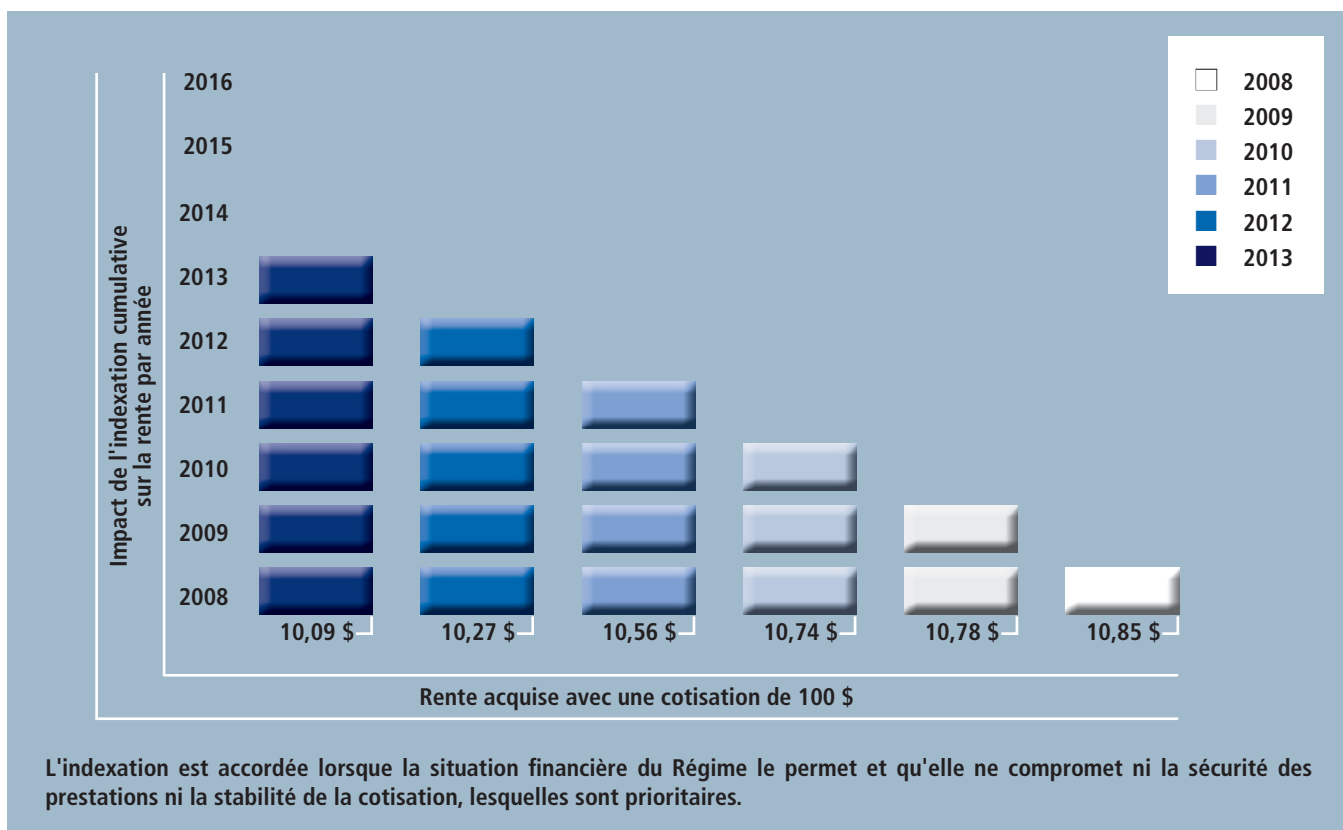
Tableau 5 – Inflation annuelle depuis 2008 et indexation accordée

Année	Inflation (hausse du coût de la vie) pendant cette année	Indexation effective au mois de juillet	Pour les rentes et rachats acquis en...	Valeur de la rente annuelle achetée avec une cotisation de 100 \$
2008 *	0,62 %	2011	2008	10,85 \$
2009	0,4 %	2011	2008 et 2009	10,78 \$
2010	1,7 %	2011	2008 à 2010	10,74 \$
2011	2,8 %	2014	2008 à 2011	10,56 \$
2012	1,8 %	2014	2008 à 2012	10,27 \$
2013	0,9 %	2014	2008 à 2013	10,09 \$
2014	1,8 %			10,00 \$
2015	1,8 %			10,00 \$
2016 et +	1,2 %			10,00 \$

*Inflation pour la période de 3 mois seulement (octobre à décembre). L'inflation totale pour 2008 s'élevait à 2,5 %.

Une autre façon d'illustrer l'impact de l'indexation est de regarder le graphique suivant :

Graphique 5 — Évolution de la rente achetée par 100 \$ de cotisation selon l'année où la cotisation a été versée



L'indexation accordée pour les rentes acquises en 2008-2013 fait maintenant partie de la rente garantie à chaque personne participante et ne pourra pas être réduite à l'avenir, quelle que soit notre situation financière. Pourquoi ne pas avoir indexé les années 2014 et 2015 alors que l'évaluation actuarielle nous indique que la réserve d'indexation est pleine et qu'il y a même un surplus au-delà de cette réserve? Il faut rappeler que l'indexation n'est accordée par le comité de retraite que s'il a un degré élevé de certitude que les rentes promises seront versées, que le régime ne risque pas d'être en déficit et que les perspectives des marchés sont bonnes. Or, deux raisons ont amené le comité à reporter cette décision à une prochaine année :

1. la situation actuelle et les perspectives des marchés sont inquiétantes et appellent à la prudence;
2. même si la solvabilité n'est pas une mesure réaliste de notre situation financière³, nous devons en tenir compte, car tout déficit de solvabilité devrait être absorbé par une hausse de la cotisation salariale. Or, en raison de la baisse des taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement fédéral, notre solvabilité est en baisse depuis quelques années; au 31 décembre 2015, elle s'élevait à 100,7 % (à la même date, notre capitalisation, une mesure plus réaliste, s'élevait à 174 % !). D'ailleurs, avec la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, le taux de solvabilité du Régime au 31 mars 2016 a diminué à 93 %, pour remonter à 96 % au 30 juin.

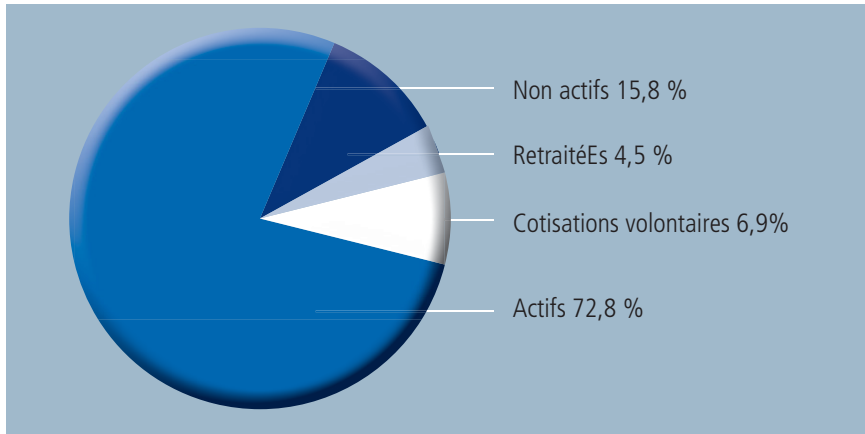
La prudence exigeait donc de reporter l'indexation. Or, dans le cadre de la révision du règlement régissant les RRFS, l'organisme qui nous supervise, Retraite Québec, nous a annoncé que l'obligation de financer les déficits de solvabilité pour les RRFS devrait disparaître au cours de 2016, comme elle a disparu il y a quelques mois pour les régimes du secteur privé. Cela nous mettra dans une situation plus favorable lors de la prochaine discussion sur l'indexation.

³ Cette norme nous oblige à supposer que le rendement de la caisse pour les 40 ou 50 prochaines années sera égal au rendement des obligations fédérales à long terme, soit 1,9 % pour les 10 prochaines années et 3,3 % par année, une hypothèse carrément irréaliste, mais qui génère un passif, et donc un risque de déficit, trop élevé.

D'autres conclusions de l'évaluation actuarielle

Le Régime est encore jeune puisque l'évaluation actuarielle nous apprend que 73 % des engagements du Régime sont envers des participantes et participants actifs, 16 % sont dus à des personnes ayant cessé de cotiser (les inactifs) tandis que 4,5 % servent à couvrir les rentes des personnes retraitées. La proportion serait différente dans un régime mature : plus de retraités et moins de personnes participantes. Les cotisations volontaires représentent près de 7 % du total du passif. Le graphique 6 illustre cette répartition.

Graphique 6 – Répartition des engagements du Régime au 31 décembre 2015



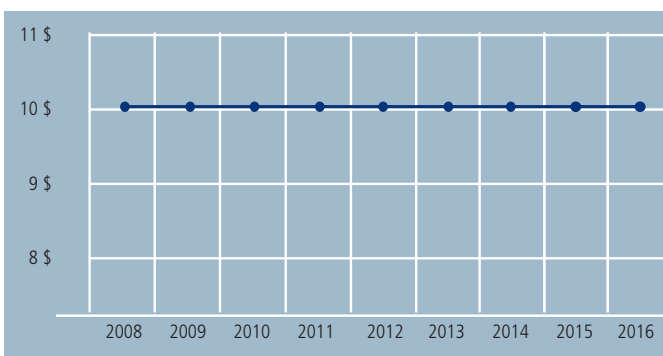
L'évaluation actuarielle contient également deux autres conclusions importantes :

1. si le Régime avait été terminé le 31 décembre 2015, il aurait pu rembourser à chaque participant 1,007 fois la valeur de la rente acquise (c'est le taux de solvabilité);
2. la formule de rente du Régime (chaque 100 \$ de cotisation achète une rente annuelle de 10 \$ à 65 ans en incluant le coût de l'indexation) demeure en place jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle. Les normes actuarielles exigent aussi de l'actuaire qu'il calcule l'augmentation requise de la cotisation pour acheter les mêmes rentes si le rendement attendu était de 1 % plus faible : la cotisation devrait augmenter de 29 %.

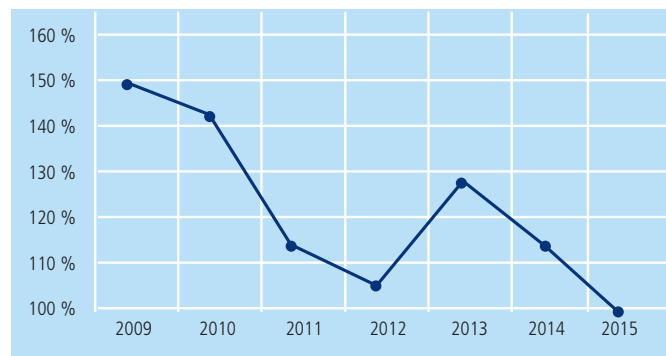
Les graphiques suivants décrivent l'évolution du taux de solvabilité et du coût normal depuis le début du Régime.

Graphiques 7 et 8 – Évolution de la formule de rente et du taux de solvabilité depuis le démarrage du Régime de retraite

Rente achetée avec une cotisation régulière de 100 \$



Taux de solvabilité au 31 décembre



On peut consulter le texte complet de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2015, ainsi que le texte de la politique de financement et d'utilisation des excédents qui l'encadre, sur notre site www.regimeretraite.ca.



Les rencontres du comité de retraite et du comité exécutif

LES 5 RENCONTRES DU COMITÉ DE RETRAITE EN 2015

9-10 février, 21-22 mai, 26 juin (courriel), 21 septembre et 3 décembre

LES PRÉSENCES

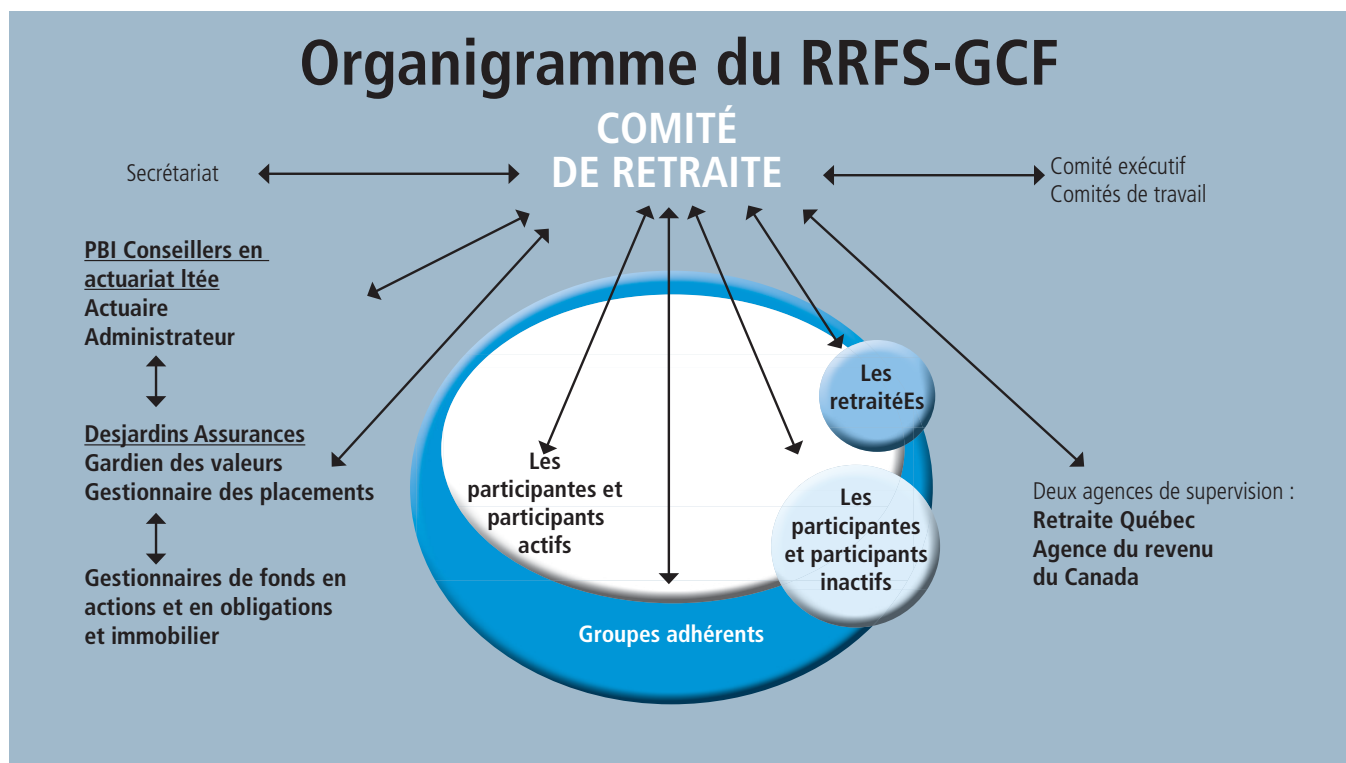
Régis Audet (absence prolongée connue).....	1 sur 5	Michel Lizée	5 sur 5
Céline Béland	5 sur 5	Steve Marcoux	4 sur 5
Denise Côté	5 sur 5	Pierre Riley.....	4 sur 5
Patricia Gagné (mandat terminé en septembre 2015).....	1,5 sur 3	Nathalie Roberge	5 sur 5
Lise Gervais	5 sur 5	François Vermette	3,5 sur 5
Charles Guindon	2,5 sur 5	Maureen Watt (nommée en décembre 2015)	1 sur 1
Bouchra Klaoua	2,5 sur 5		
Nathalie Lachance	4,5 sur 5		

LES 4 RENCONTRES DU COMITÉ EXÉCUTIF EN 2015

19 janvier, 22 avril, 14 septembre et 23 novembre

LES PRÉSENCES

Lise Gervais.....	3 sur 4	Pierre Riley	4 sur 4
Charles Guindon (nommé en décembre 2015)	0 sur 0	Nathalie Roberge	4 sur 4
Michel Lizée.....	4 sur 4		



Les membres du comité de retraite

Membres représentant les personnes actives (5 + 1 sans droit de vote)

1. Bouchra KlaouaCarrefour Jeunesse Emploi Bourassa-Sauvé (Montréal-Nord)
2. Nathalie LachanceCarrefour Jeunesse Emploi Thérèse-de-Blainville (Ste-Thérèse)
3. Nathalie RobergeCentre d'action bénévole de Granby
4. François Vermette.....Chantier de l'économie sociale (Montréal)
5. Maureen Watt.....Centre justice et foi (Montréal)
6. Charles Guindon (sdv)Groupes de ressources techniques Bâtir son quartier (Montréal)



Membres représentant les personnes inactives (1 + 1 sans droit de vote)

1. Pierre Riley.....Droits acquis à la Fédération des centres d'action bénévole du Québec (Montréal)
2. Régis Audet (sdv)Centre d'action bénévole de Saint-Alphonse Nouvelle (Maria)



Membres représentant les groupes (4)

1. Céline Béland.....Ressources-Naissances (Lévis)
2. Denise CôtéMaison l'Aid'Elle (Gaspé)
3. Lise GervaisRelais-femmes (Montréal)
4. Steve MarcouxCommun accord, organisme de justice alternative (Drummondville)



Membre indépendant (1)

- Michel LizéeRetraité, Service aux collectivités UQAM (Montréal)



1 Crédit photos © Marie-Andrée Boivin pour 5 des 13 photos.

Le profil des groupes adhérents, des participantEs et des retraitéEs

GROUPES ADHÉRENTS AU 31 DÉCEMBRE 2015

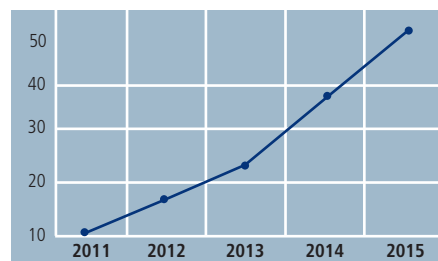
NOMBRE	561 (583 en juin 2016)
TAILLE.....	1 à 80 salarié-e-s Moyenne de salarié-e-s par groupe : 9
RÉGION	Les 17 régions administratives du Québec
SECTEURS.....	Plus de 20 secteurs : les groupe communautaires, les groupes de femmes, les entreprises d'économie sociale et les OBNL en culture
TAUX MOYEN DE LA COTISATION PATRONALE	3,1 %

PARTICIPANT-E-S AU 31 DÉCEMBRE 2015

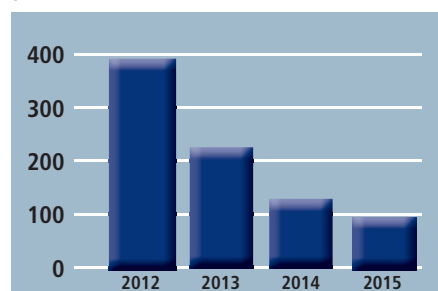
NOMBRE	5 104 (plus de 5 283 en juin 2016)
ÂGE MOYEN DES ACTIFS ET INACTIFS	42,9 ans
ÂGE MOYEN DES ACTIFS.....	43,6 ans
SEXE.....	84 % femmes 16 % hommes
SALAIRE DE BASE MOYEN.....	36 287 \$
TAUX MOYEN DE LA COTISATION SALARIALE.....	2,0 %

RETRAITÉ-E-S* / BÉNÉFICIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

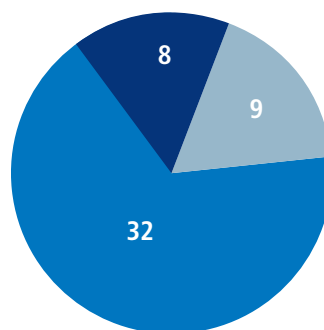
Nombre de personnes retraitées



Ratio du nombre de participants par personne retraitée et bénéficiaire



Ventilation des retraitéEs et bénéficiaires par groupe d'âge



■ 60 à 64 ans
 ■ 65 à 69 ans
 ■ 70 à 74 ans
 Moyenne : 67,3 ans

TOTAL DES RETRAITÉ-E-S ET BÉNÉFICIAIRES

49 (51 en juin 2016)

SEXE
 38 femmes
 11 hommes

ÂGE MOYEN DU DÉPART À LA RETRAITE 65,7 ans

RENTE ANNUELLE MOYENNE* 1 518 \$

La rente annuelle moyenne est le produit de plusieurs facteurs où la jeunesse du Régime n'en est qu'un seul. Les autres touchent les adhésions tardives, le nombre d'années travaillées, le salaire, les taux de cotisation, les périodes inactives, etc.

* Le terme « retraitéEs » comprend également les bénéficiaires qui sont des conjoints survivants.



ENTREPRENDRE SOIN DE VOS EMPLOYÉES

VOUS FAITES PARTIE DE L'ÉQUATION

En choisissant Desjardins Assurances, la compagnie d'assurance vie du Mouvement Desjardins, le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes offre la solidité du groupe financier coopératif le plus important au Canada.

Desjardins mise avant tout sur les personnes. Une bonne partie de ses excédents est réinvestie dans la collectivité pour soutenir la prospérité durable. En tant qu'institution financière, Desjardins est un modèle de stabilité: elle est classée au 5^e rang parmi les institutions financières les plus solides au monde¹ et au 5^e rang des plus sécuritaires en Amérique du Nord².

Desjardins est fier de contribuer à la retraite de vos employées en étant le gardien de valeur de votre régime.



Desjardins
Assurances

VIE • SANTÉ • RETRAITE

¹ Bloomberg, « World's 20 Strongest Banks », 2015.

² Global Finance, « World's 50 Safest Banks », 2015.

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Coopérer pour créer l'avenir